



Rappel historique pour ne pas tourner en rond

10 décembre 2004

«Back to the future» - 5 :

C'est le ministre lui-même à l'époque qui a fini par en convenir.

Journal *Le Devoir*, éditorial du jeudi le 22 mai 1969, en page 4.

L'efficacité pratique d'une telle législation dépendra toutefois, dans une très large mesure, des règlements qu'elle prévoit et qui établiront les barèmes de l'aide sociale. [...] Même s'ils ne sont pas inclus dans la loi-cadre, ces règlements seront nécessaires pour juger de la portée sociale de la législation présentée et il convient que les députés connaissent la série initiale de ces règlements avant d'adopter la loi ; le débat en Chambre pourrait indiquer l'utilité de réduire la latitude laissée au gouvernement dans le domaine des règlements.

Paul Sauriol, «Quelques réflexions sur la loi de l'aide sociale».

*

**Commission permanente de la Famille et Bien-Être social.
Bill 26 – Loi de l'aide sociale. Séance du 11 septembre 1969. (Dix heures seize minutes)**

«... Je ne sais pas si c'est un précédent, mais de toute façon, j'avais dit à l'Assemblée nationale qu'il serait préférable que ce projet de loi No 26, soit étudié en relation très étroite avec le projet de règlements.

Évidemment, on ne peut pas concevoir qu'une loi comme la Loi de l'aide sociale qui, dans son application, reposera dans une proportion assez considérable sur des règlements, soit étudiée sans que les membres de cette commission parlementaire et de l'Assemblée nationale sachent en gros ce que seront les règlements qui l'appuieront. C'est dans cette optique que je les ai fait distribuer à tous les membres de l'Assemblée nationale et aussi au public.»

Jean-Paul Cloutier, ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social. Extrait du Compte-rendu des débats de l'Assemblée nationale du Québec.

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée nationale

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté vous rappelle son objection à l'adoption du projet de loi 57 pour remplacer la loi actuelle sur l'aide sociale.

Le Collectif n'a pas arrêté de répéter, cet automne, que ce projet de loi retournerait le Québec 40 ans en arrière en matière d'aide sociale. Ne trouvez-vous pas que les problèmes que nous dénonçons aujourd'hui ressemblent beaucoup à ceux qui étaient dénoncés en 1969, avant la première loi d'aide sociale ?

Il est possible d'arrêter de tourner en rond dans l'histoire. Vous pouvez agir.

Il est urgent :

1. de retirer le projet de loi 57 ;
2. d'indexer pleinement toutes les prestations d'aide sociale dès janvier 2005, et d'assurer cette indexation d'année en année, hors d'atteinte de la discrétion politique ;
3. de mettre en place un régime de sécurité du revenu couvrant les besoins essentiels sur une base de droit, sans égard à l'aptitude présumée au travail.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté

